

FRANSYLVA

PV ASSEMBLEE GENERALE DU 7 MAI 2022

I. Discours de bienvenue du Maire de Saint Vigor le Grand – Mr Benoit FERRUT

- Son mandat est placé sous le signe de l'importance donnée à la Jeunesse => Création de la Salle des Fêtes et des espaces sportifs ;
 - Il a marqué son intérêt pour la forêt, tant pour la protection de l'environnement que pour l'importance à accorder à la biodiversité.
- ⇒ D'où la présence d'Éric Fouché, dans son Conseil Municipal, qui est Membre du Giec Régional avec une spécialisation sur la Mer.

II. Rapport Moral du Président de FRANSYLVA 14-50 – Jean-François Jacquet

A – Rappel des domaines de compétences de Fransylva et intérêts pour adhérer au syndicat.

• Les Assurances :

- **L'Assurance Responsabilité Civile** => Fransylva 14 – 50, 3 à 4 dossiers d'indemnisations traités par an, une démonstration de l'intérêt de cette mesure incluse lors du paiement de la cotisation annuelle à FRANSYLVA 14-50.
- **Sylvassur** : Possibilité d'assurer ses peuplements contre les dommages incendie-tempête, ce qui compte tenu du dérèglement climatique, peut s'avérer très judicieux avec l'augmentation des risques.

• Ses Missions de Représentation. Nos sièges dans les commissions départementales :

- **Urbanisme** : CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). Cette commission se réunit en général une fois par mois par département.
- **Cynégétique** : CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage) : La question du gibier est très importante et récurrente notamment avec les dégâts occasionnés tant sur l'espace cultivé que forestier d'où l'importance de notre représentation au sein de cette commission où nous suivons de près l'attribution des plans de chasse cervidés.
- **Les Structures Forestières** :
 - Le CRPE, devenu « CNPF Hauts-de-France-Normandie » : 6 à 7 réunions par an du conseil de centre pour validation des DGD (Document de Gestion Durable)
 - La Région Normandie, La DRAAF. Ex. CRFB (Commission Régionale Forêts Bois) co-présidée par la Région et la DRAAF 2 séances
 - L'Interprofession avec notamment Fibois , structure en charge de la filière.
 - la DDTM
 - FRANSYLVA National et FRANSYLVA Union Régionale.
- **L'Information** :
 - Au niveau national : Fransylva édite des circulaires qui sont transmises, pour les plus importantes / significatives par le Président aux adhérents.
 - Les mails d'information du Président sur les sujets d'actualité.

- Le flash info – Edition Semestrielle, en version électronique et papier.
 - L'Union Régionale : Édition d'une lettre d'information tous les 2 / 3 mois qui consacre une partie à de l'information commune et une autre à de l'information plus locale.
- **Les Actions 2021** : Le Guichet des Aides Forestières : Fransylva 14 – 50 a eu 46 contacts, ce qui a permis d'ouvrir 24 dossiers pour 16 qui ont abouti, représentant 55 ha de boisement de terres agricoles et 102 ha de reboisement.
- **Les Points Sensibles** :
- **Le DGD (Document de Gestion Durable)** :
Ce document détaille les opérations de coupes, de travaux et d'entretiens. Ces travaux doivent être effectués et le DGD actualisé. C'est le document de référence pour assurer d'une génération à une autre les opérations sur lesquelles les propriétaires se sont engagés. Il doit présenter une image réelle de la forêt. Ces documents sont toujours vérifiés à mi-parcours par les agents de la DDTM dont c'est la charge. (Rappel le délai pour effectuer une opération sur laquelle le propriétaire est engagé est de plus ou moins 4 ans).
 - **La Gestion des Chantiers** :
Autre point délicat, source de malentendus voire de conflits. Comme dans tout chantier les relations **Maitrise d'Ouvrage** (Propriétaire) et **Maître d'œuvre** (Gestionnaire /Expert) sont la base de la bonne gestion d'un chantier avec les corps de métier. Une bonne compréhension sur les responsabilités incombant à chacun est absolument nécessaire. Toutes les tâches d'un chantier doivent être prévues et les événements extérieurs contrariants anticipés pour identifier les responsabilités et pouvoir entreprendre les actions correctrices.
 - **La sous-représentation de compétences** : Gestionnaires, ETF, Bûcherons, ... Est souligné l'urgence de constituer et valider un répertoire des professionnels existant en Normandie dans le 14-50.

• **Le Recrutement** :

- Il y a sur le Calvados / la Manche, 2 000 Propriétaires Forestiers Privés, disposant de + 4 ha de Forêt et FRANSYLVA 14-50 comprend 400 adhérents. La marge de progression est certaine. Plus nous serons nombreux, plus nous serons reconnus par les pouvoirs publics et plus nos moyens d'action augmenteront.
Nous devons donc nous mobiliser pour accroître le nombre d'adhérents.
- **Comment recruter davantage ?**
 - En réalisant des réunions d'informations.
 - En organisant des manifestations sur la Forêt et sur les Métiers de la Forêt, à l'exemple de « **La Nuit des Forêts** » qui se déroulera le 25 Juin 2022 à St Gatiens (14).
 - En en parlant aux propriétaires forestiers que nous connaissons et qui ne sont pas encore adhérents et en les motivant à adhérer en participant à des événements.
 - En promouvant les aides forestières et l'intérêt du « Guichet Unique » mis en place par Fransylva 14 – 50, auprès de tous les forestiers par des actions nouvelles.

III. Rapport du Trésorier, Préparé par Claude de Sanderval Trésorier, présenté par M P Lecerf Administrateur secrétaire.

Le budget s'appuie sur les cotisations de 400 Adhérents représentant 19 413 ha.

Syndicat FRANSYLVA Forestiers Privés Calvados Manche						
Budget 2021						
Recettes			Dépenses			
Cotisations reçues			Réalisées			
	Régularisations			FRANSYLVA	51%	16 778
Année 2019				Union Régionale		120
Année 2021		33576		Fogefor		350
				FIBOIS		500
Remboursements				N. Forêver		
				CNPF		
				Ass. RC		3339
Subventions				Frais de réunion		
Participations AG			2200	AG		1162
Solde en caisse			100	Réunions arrondissements		
Intérêts divers			120	Guichet d'Aides Forestières		12 960
	comptes	2000		Ohwood		
	Report	8171				
	dépôt à terme					
Convention CETEF 2021			6000	Frais déplacements		6772
				Autre (SDR, CDPENAF...)		369
				Doc (plaquette, passeport, fisca..)		1880
Convention CETEF NS				Secrétariat		5051
				Frais de gestion		620
				Domiciliation bancaire		113
Total		52167	0	0		50014
Résultats						2153

Le quitus a été adopté à l'unanimité des voix.

Le Président propose de maintenir le montant des cotisations.

Cependant **D. Duyck**, Président d'honneur intervient et demande de réévaluer la cotisation de 5% (position de principe qui devra être ajustée par le Conseil d'Administration).

La motion a été adoptée à la majorité des voix moins une abstention.

IV. Renouveau du Conseil d'Administration :

- 3 membres ne sont pas renouvelables : **Philippe Maurice – Louis René de Lesquen – Michel de Tarade**
 - ⇒ Ils deviennent conseillers avec la faculté de participer au Conseil d'Administration du mois de Décembre.
 - **Réélection : Bernard Moreul** (67 voix sur 67)
 - **Élection de nouveaux Administrateurs :**
 - **Bernard de Honnaville** (66 voix sur 67)
 - **Chantal Guillaume** (67 voix sur 67)
 - **Administrateur Stagiaire : Dominique Normand**
- **Recruter** également de **nouveaux Administrateurs**, soucieux de s'investir pour le bien de nos forêts. Cela est une nécessité pour assurer la pérennité de notre syndicat.
- Les forestiers intéressés par la Sylviculture et souhaitant se rencontrer 3 à 4 fois par an sur un thème, une expérimentation sont les bienvenus au CETEF. L'association où se retrouvent les forestiers passionnés.

Le rapport moral du Président a été adopté à l'unanimité des voix.

DEUXIEME PARTIE

Table Ronde : Le changement climatique et ses effets sur la production de bois.

Repères :

- Croissance naturelle de la biomasse en Normandie 7m3/ Ha = 10 Stères de bois par an
- 7 Stères de Bois = 1 500 L de fioul (2 550 € au 7 Mai 2022) ⇔ Chauffage pour 120 M²

I. Intervention de M. Jacques Charron – Président d'URCOFOR (Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie)

Cette Association existe depuis Juin 2017. Elle regroupe 30 Collectivités qui couvrent plus des 2/3 des espaces boisés de Normandie.

Le Conseil d'Administration est composé d'élus locaux dont l'objectif est d'œuvrer au mieux pour les forêts appartenant à leurs collectivités. Elle dispose de 2 salariés.

Une de leurs actions a permis de mettre en place, **plus de 1 000 Élus Référents Bois / Forêt** au sein des Conseils Municipaux Normands.

Au niveau national, l'Association existe depuis 1930 et regroupe plus de 6 000 Collectivités.

Ses Missions : Comment permettre à la Forêt de jouer à plein son rôle ?

- **Accompagner les Élus** en relation avec les Propriétaires de forêts et les outiller.
- **Élu – Médiateur** : Assurer l'interface entre les Citoyens et les Professionnels de la Forêt (ex : Communication sur la nécessité de procéder à des coupes d'arbres).
- **Elu - Propriétaires d'une forêt communale.**
 - -Assurer la gouvernance en étroite collaboration avec les services de l'ONF.
 - **Maitrise d'Ouvrage Public** sur les bois d'énergie, les bois de chauffage.
 - Ils sont responsables de la **Sécurité Publique** : Risque incendie, risque tempêtes, les risques sanitaires, etc.
- **Élu –Aménageur du Territoire** : Document d'Urbanisme, de planification, charte forestière.

Les **Élus** sont donc attentifs :

- Aux **changements climatiques** pour trouver et appliquer de nouvelles modalités.
- Aux **aspects économiques** : Notamment en favorisant les filières bois local ;Aux **problèmes environnementaux** : Biodiversité, importance des ressources en eau et de son utilisation ;
- Aux **aspects sociaux et sociétaux** : Paysagers, accueil du public, cueillettes affouage, dépôts sauvages de déchets, chasse, cadre de vie, gestion des motos / quads ;
- A la **transition énergétique** : Séquestration de carbone, stockage de carbone, substitutions à d'autres énergies ;

En conclusion, les prochains plans d'actions vont se concentrer sur 2 axes :

- **Mieux se connaître et se comprendre ;**
- **Mettre en œuvre des actions communes.**

II. Intervention de M. Régis Ligonnière – Directeur du CNPF Hauts de France Normandie -

R. Ligonnière a insisté sur la nécessité et l'importance des **DGD** (Documents de Gestion Durable) et notamment sur la réalisation de tableaux des « Coupes (Recettes) et des Travaux (Charges). Pour les surfaces supérieures à 25 ha le PSG (Plans Simples de Gestion).

Pour les surfaces inférieures à 25 ha, il y a le **CBPS** + ou le **RTG** (Règlement Type de Gestion).

Naturellement, il faut concilier ces documents avec les réglementations : Code forestier bien sûr, Code de l'urbanisme, Code de l'environnement notamment en cas de terrains classés comme Natura 2000, Code du Patrimoine pour les Monuments Historiques.

Les propriétaires des autres forêts sont soumis à la réglementation administrative dès qu'une coupe dépasse le seuil départemental de coupe autorisée ou un volume d'arbres supérieur à 50% des arbres de futaie !

Rappel important : pour entreprendre des coupes de bois, il est indispensable de prévoir un contrat liant le Propriétaire et l'Acquéreur qui doivent s'accorder sur le volume, le prix et les responsabilités incombant à chacun.

De plus, il ne faut jamais oublier le **volet environnement**. En effet, dans le cadre des forêts, on travaille sur du vivant, c'est-à-dire pour des actions qui vont de la naissance, puis à la croissance jusqu'à la mort des arbres. **R. Ligonnière** nous interpelle sur le fait que la majorité d'entre nous est passé du mode « utilisateurs/connaisseurs/observateurs » à celui de « consommateurs » avec toutes les conséquences que cela implique, notamment en ce qui concerne les paysages, la biodiversité, etc.

III. Intervention de M. Marc Cappelaere – Président Normandie de l'ANEF – Association Normande des Experts Forestiers.

Le **métier** est devenu de plus en plus complexe, de par les évolutions législatives, les attentes diverses du Public, la méconnaissance du Public sur la filière et de la gestion des forêts (ex. : la problématique des coupes rases), le changement climatique. Il se décompose en différentes missions, comme :

- L'**Expertise** : Ex : Évaluation de la valeur de la forêt ;
- La **rédaction du PSG** (Plan Simple de Gestion) ;
- La **Maitrise d'œuvre** : Ex. Application et gestion des plans de coupes, évaluation des cubages, mises en vente des coupes de bois, reboisements, desserte forestière, tous travaux en forêt...
- Des **missions de conseil** en fiscalité, protection de l'environnement, etc.

Par ailleurs, il y a une véritable prise de conscience de l'intérêt de valoriser le **bois de chauffage** mais les Propriétaires sont confrontés à la pénurie de personnels et / ou de compétences pour mener à bien les différentes opérations nécessaires, comme le bûcheronnage. Des filières professionnelles existent mais ce sont surtout pour des quantités assez importantes

Quant au **bois d'énergie**, sa complexité, notamment d'un point de vue sociétal, le rend de plus en plus difficile à mettre en œuvre. De plus, la nécessité de disposer d'importantes zones de stockage, la détérioration des sols occasionnés par les engins lourds, l'accessibilité des parcelles, le coût d'exploitation pour les prestataires qui ne cesse d'augmenter (montant important des investissements en matériels, augmentation des carburants) et qui impacte le prix d'achat à la tonne, risque, à terme, de

le remettre en cause.

Pourtant, pour les **bois blancs**, le Bois Energie dans le grand Ouest, depuis la fermeture de la dernière papeterie, reste désormais le seul débouché possible ou presque.

Alors, nous pouvons nous poser la question de la ressource ? Elle est croissante, mobilisable, renouvelable. Et sa disponibilité dans le temps ? Alors que les besoins ne cessent de grandir, qu'ils soient techniques, financiers, sociétaux, autant de facteurs qui ne pourront qu'engendrer des points potentiels de rupture.

IV. Table Ronde : Les conséquences sur la production de Bois.

La table ronde a permis les témoignages de :

- **Pierre Gauthier** : Fibois
- **Cristel Joseph** : CNPF Hauts de France-Normandie
- **Paul Alleaume** : Alliance Forêts Bois
- **Anthony Guth** : Gestionnaire Forestier
- **François Cariou** : Fransylva Services – Paris

Pierre Gauthier : Fibois

- En Normandie, le taux de prélèvement est de 60% de l'accroissement naturel de la biomasse. (60% de ce qui pousse en une année, est prélevé) ;
- Il y a une bonne correspondance entre les « ressources sur pied » par rapport aux « ressources prélevées ». Elle est de 100% pour l'ONF et proche de 100% pour les Propriétaires Forestiers Privés avec PSG.

Le problème se situe plutôt pour les Propriétaires sans PSG qui ont beaucoup de difficultés pour exploiter leurs bois et trouver des compétences.

Cristel Joseph : CNPF Hauts-de-France-Normandie

Attention car on n'évoque guère les **bois non mobilisables**, à cause des problèmes d'accessibilité, des pentes, ..., qui rendent les parcelles inexploitable et qui peuvent représenter un nombre non négligeable d'hectares.

⇒ Il ne reste pas 40% de surfaces exploitables mais seulement 10 à 20%.

La **surface de forêt à traiter génère des attitudes différentes d'exploitation** :

- **Grande forêt** : Il y a davantage d'actions à effectuer, il y plus de volume et donc de ressources économiques => Il est donc plus aisé de rentabiliser les prestations d'un Expert Forestier.
- **Petites Forêts** ⇔ De 4 à 12 ha : Elles sont difficiles à être rentables et sont souvent confrontées aux problématiques suivantes :
 - Indisponibilité des gestionnaires ;
 - Accumulation de futaies, pas toujours très belles ou exploitables ;
 - Le Propriétaire ne fait rien car cela est trop complexe pour lui, trop cher, ça ne l'intéresse pas ...

Paul Alleaume : Alliance Forêts Bois

- Nécessité de mécaniser de plus en plus les coupes, tout en étant vigilant sur les périodes d'intervention pour ne pas détériorer les sols => Ex. Dans la Manche, impossibilité d'intervenir l'hiver.
- Difficulté pour trouver des particuliers, intéressés pour faire du bois de chauffage :
 - Sauf si ce sont des particuliers demeurant sur place et ayant une culture « agricole » qui sont intéressés par ce mode de chauffage »
 - Cependant, beaucoup de Propriétaires habitent en ville et ils n'ont pas le temps de s'en occuper, ou ça ne les intéresse pas ou ils ne se sentent pas concernés, Tout cela pose problème au regard d'une exploitation raisonnée.

Pierre Gauthier : Fibois

- Notre spécificité est d'effectuer ce que les Experts Forestiers n'ont pas le temps de faire.
- Un annuaire des Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) va paraître sur le 2^{ème} Semestre 2022.
- Importance de favoriser les formations aux « Métiers de la Forêt » en amont sur des lycées Professionnels.

Antony Guth – Gestionnaire Forestier

Les problèmes les plus souvent rencontrés sont :

- L'accessibilité aux parcelles ;
- Les lieux de stockage du bois.

Par ailleurs, il est très important, pour le bois de chauffage, de mettre en place un « contrat de vente » (cf. modèle sur le site internet de Fransylva) afin de ne pas être requalifié de « travail dissimulé », mais aussi pour limiter sa responsabilité en cas d'accidents.

Le travail en Régie :

- Le **Cesu** n'est pas applicable au monde agricole. Il faut utiliser le **TESA** qui relève de la Chambre d'Agriculture. Ce dispositif est bien adapté pour la sylviculture mais plus limité pour l'exploitation forestière.

Intervention de Guillaume de Mezerac -VP FRANSYLVA 14 (Compétence juridique et fiscale)

- Les coupes de bois pour les besoins particuliers du propriétaire peuvent être effectuées par le propriétaire lui-même sous sa propre responsabilité ou par l'intermédiaire d'une entreprise de travaux forestiers (ETF) ;
- Les ventes de bois de particulier à particulier pour besoins personnels, doivent faire l'objet d'un contrat de vente de bois sur pied qui précise des éléments dont la localisation et l'identification des arbres à prélever. Bien préciser dans le contrat que le bûcheron prend à sa charge les accidents, l'invalidité ou autre, dus à l'exploitation ;
- Les travaux sylvicoles (taille, élagage, dégagement) peuvent être effectués par un employé dans le cadre du TESA (MSA) (pas le CESU) ou par une entreprise ;

- Les ventes de bois de chauffage aux particuliers ne sont pas imposées car tout propriétaire forestier est censé déclarer son revenu cadastral. Ce revenu se trouve sur l'avis d'impôts de taxes foncières non bâties cellule « base du forfait forestier ». (Ce revenu est absolument à déclarer en cas de ventes de bois d'œuvre pour éviter une taxation sur le montant des bois vendus ; un remboursement forfaitaire de la TVA de 4.43% du montant est prévu si demandé. SIRET obligatoire. Paiement de la CVO (Contribution Volontaire Obligatoire entre 0.25 et 0.5%).
- Enfin est évoqué l'opportunité offerte avec le CIFA (Compte d'Investissements Forestiers et d'Assurance) compte qui permet de constituer une provision pour frais et charges d'exploitation futurs, bénéficiant d'une fiscalité identique à la forêt, dispositif fiscal particulièrement appréciable à l'occasion du passage d'une génération à l'autre !

François Cariou : Fransylva Services – Paris

Les coupes de bois représentent la seule solution pour traiter des peuplements à faible valeur notamment en crise sanitaire essentiellement génératrice de bois d'énergie.

Le coût des reboisements est élevé car alourdi par la nécessité de poser des protections gibier qui élève le prix d'un plant installé (environ 5€).

Accompagner les Adhérents Fransylva financièrement par une orientation vers les aides disponibles prend tout son sens. Des conseils adaptés et la mise en place de partenariats ciblés avec des entreprises privées sur les thématiques du « Label Carbone, des aides privées volontaires » contribuent de façon déterminante au reboisement en permettant l'accès à une sous-traitance indispensable et en contribuant à financer ses coûts.

V. Conclusion – Daniel Duyck

- **Fracture sociétale entre les Urbains et les Forestiers :**
 - ⇒ Incompréhensions,
 - ⇒ Risques de conflits,
 - ⇒ Surinvestissement sur certains sujets comme la biodiversité.
- **Importance du CNPF** dans cet accompagnement pédagogique et cette éducation technique.
- On devrait **parler davantage de « Sylviculture » et non « d'environnement »** pour la captation carbone et la gestion de la diversité.
- **La forêt est un secteur complexe** : Économique, fiscal, sécuritaire, Assuranciel, environnemental, diversité des acteurs ;
- **Importance de collaborer avec les Pompiers** car le risque d'incendie ne fait que s'accroître. Mais attention, si les Pompiers entrent dans la forêt, ils doivent pouvoir « en sortir », sinon ils n'interviendront pas avec les conséquences qui s'ensuivront sur la forêt.
- **Importance d'intégrer les petites forêts, dans les dispositifs** : Situées pour la plus grande majorité d'entre elles en ruralité et où doivent cohabiter Paysans, Chasseurs, Randonneurs. D'où l'importance de communiquer et de nouer des liens étroits / partenariales avec tous ces Acteurs.

⇒ **Avec Fransylva, l'Union fait la Force.**

TROISIÈME PARTIE

Visite du Groupement Forestier Bois de Baugy, représenté par son Gérant, Mr Régis Gorrégues, accompagné par Anthony Guth

Ce beau massif de 200 ha a été acheté il y a 30 ans. Une nouvelle gestion a commencé il y a 7 ans. Un nouveau PSG a été validé en 2022.

Les objectifs poursuivis par Mr Gorrégues :

- Patrimoniaux, en réussissant la transmission du Groupement Forestier ;
- Exploitation en permettant l'accessibilité de l'ensemble des parcelles ;
- Rentabilité du Groupement.

La visite a permis de constater l'importance des cloisonnements ainsi que la prudence dans les interventions afin de respecter les éventuelles régénérations naturelles et de laisser le temps à la nature elle-même de donner son tempo, que ce soit en termes de faune que de flore. Le programme est souple et doit tenir compte de la façon dont la forêt, elle-même, réagit. Le propriétaire a manifestement une volonté d'accompagner la nature et non de la contraindre. Il est particulièrement attentif aux cahiers des charges pour les sous-traitants qui doivent intervenir seulement à certaines périodes de l'année. Cette magnifique propriété est l'objet d'une présence significative de cerfs qui est à la fois un atout mais aussi une contrainte importante.

L'ensemble des participants remercie Mr Gorrégues pour son excellent accueil ainsi que Mr Guth pour ses explications techniques.

Le 22/05/2022

Jean François Jacquet
Président FRANSYLVA 14-50

Chantal Guillaume
Administratrice FRANSYLVA 14-50

Marie Paule Lecerf
Administratrice FRANSYLVA 14-50